

DIRECTION GENERALE ADJOINTE/SERVICE ADMINISTRATION GENERALE

REF :

DEC2020_ 0110

DÉCISION

OBJET : ALIÉNATION D'UN VÉHICULE COMMUNAL IMMATRICULE 714 BHQ 77

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L 2122-22 10° du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire, par délégation du Conseil Municipal, à aliéner de gré à gré les biens mobiliers de la commune jusqu'à 4600 €,

VU la délibération n° DEL2020_0064 du Conseil Municipal de Noisiel du 24 mai 2020, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'état de vétusté du véhicule communal, RENAULT EXPRESS, immatriculé 714 BHQ 77, l'année du véhicule (1996),

CONSIDERANT la nécessité de sortir ce véhicule du parc automobile de la Commune de Noisiel,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Est autorisée l'aliénation du véhicule communal suivant :

MARQUE	ANNEE	IMMATRICULATION	N° DU TYPE DANS LA SERIE
RENAULT EXPRESS	14/11/1996	714 BHQ 77	VF1F4060515574326

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-marne
- Madame la Comptable Publique,
- La compagnie SMACL assurant la flotte automobile de la Commune,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision DEC2020_0110
Portant « ALIÉNATION D'UN VÉHICULE COMMUNAL IMMATRICULE 714 BHQ 77 »

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 09/07/2020

Le Maire

Mathieu Viskovic



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	13 JUIL. 2020
Affiché en Mairie le	13 JUIL. 2020
Publié au RAA le	13 JUIL. 2020
Notifié le	13 JUIL. 2020

